

ATTESTATION DE L'EXPERT-COMPTABLE RELATIVE À DES INDICATEURS INTÉGRÉS DANS LE RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE VOLONTAIRE EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Au Président du Directoire,

En notre qualité d'expert-comptable et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation relative à 10 indicateurs ESG portant sur la période de 12 mois se terminant au 31 décembre 2025 figurant dans le document ci-joint, et qui sont intégrés dans votre rapport de performance extra-financière volontaire.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction de la société HERIGE.

Il nous appartient d'attester la concordance d'une sélection d'informations quantitatives avec les données internes du Groupe.

Notre intervention a été effectuée selon les règles déontologiques de notre profession et la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable aux missions d'assurance sur des informations autres que des comptes complets historiques. Elle aboutit à exprimer une assurance de niveau modéré.

Afin d'établir la présente attestation, nous avons mené les diligences suivantes :

- Prise de connaissance des méthodes utilisées pour produire les indicateurs listés dans le document ci-joint ;
- Prise de connaissance des procédures de collecte et de contrôle des données utilisées pour établir ces indicateurs ;
- Vérification de la conformité de ces indicateurs au Référentiel ;
- Appréciation du caractère approprié des critères utilisés pour mesurer et évaluer ces indicateurs ESG ;
- Vérification que les indicateurs couvrent le périmètre indiqué dans le Référentiel ;
- Vérification de la correcte application des méthodes de calcul définies par le groupe pour établir ces indicateurs ;
- Contrôle de l'exactitude arithmétique des calculs ;
- Sur la base d'échantillons, vérification des pièces justificatives supportant les indicateurs.

L'étendue de nos travaux ne comprend pas tous les contrôles propres à ceux afférents à une mission d'assurance de niveau raisonnable, conduisant ainsi à un niveau d'assurance moins élevé.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause les indicateurs présentées dans le document ci-joint et intégrés dans le rapport RSE volontaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Paris, le 21 avril 2026

Aca Nexia représenté par Sandrine GIMAT

■ DÉCLARATION INDICATEURS ESG HERIGE RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2025

Au titre de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025, vous trouverez ci-après les résultats des indicateurs soumis à vérification, assortis des référentiels et des méthodologies retenus. Nous confirmons les niveaux de performance des données présentées.

> Indicateurs audités

Social

Indicateurs	Données	Référentiel - Définition	Méthodologie - Formule
Taux de fréquence des accidents de travail 1 (TF1)	19,9	Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées.	Nombre d'accidents du travail avec arrêt, hors intérimaires et stagiaires non rémunérés / nombre total d'heures travaillées x 1 000 000
Taux de gravité des accidents de travail	1,1	Nombre de jours d'absence pour incapacité temporaire de travail (I.T.) pour 1 000 heures travaillées.	Nombre de jours d'absence suite à un accident du travail, hors intérimaires et stagiaires non rémunérés / Nombre total d'heures travaillées x 1 000
Taux de roulement	14 %	Proportion des départs d'employés en contrat à durée indéterminée (CDI) parmi l'effectif moyen des employés en en contrat à durée indéterminée (CDI).	Nombre de départs en CDI* / Effectif moyen en CDI * y compris les fins de période d'essai, hors les départs liés à des mutations ou à des transformations de contrat.
Taux d'absentéisme	5 %	Proportion de jours d'absence (en jours calendaires) par rapport au nombre total de jours calendaires.	Nombre de jours d'absence calendaires suite à une maladie, suite à un accident du travail, suite à un accident de trajet, suite à une maladie professionnelle + nombre de jours d'absence calendaire « non autorisées » + nombre de jours d'absence calendaire « grève » / Nombre total de jours calendaires *100
Note moyenne de satisfaction exprimée au baromètre social	6,9/10	Données issues de l'outil de baromètre social « Bleexo »	
Taux de femmes dans l'effectif	23,6 %	Proportion de femmes parmi l'effectif total au sein de l'entreprise.	Effectif féminin / Effectif total * 100
Taux de femmes cadres dans l'effectif	23,8 %	Proportion de femmes cadres parmi l'effectif cadre au sein de l'entreprise.	Effectif féminin cadre / Effectif cadre *100

Environnement

Indicateurs	Données	Méthodologie - Formule
Emissions de GES – Scopes 1 & 2 (en tCO2éq.)	7 344,00	Le bilan carbone est réalisé suivant la méthodologie réglementaire v5.0 basée sur la norme ISO 14064-1:2018 et le rapport technique ISO/TR 14069.
Emission de GES – Scope 3 (en tCO2éq.)	265 200,32	Le bilan carbone est réalisé suivant la méthodologie réglementaire v5.0 basée sur la norme ISO 14064-1:2018 et le rapport technique ISO/TR 14069.
Intensité carbone monétaire – Scopes 1, 2 & 3 (kgCO2éq./k€CA)	718,32	Émissions totales de GES – scopes 1, 2 & 3 en kgCO2éq./ k€CA

Gouvernance

Indicateurs	Données	Méthodologie - Formule
Taux de personnes à risques formées à l'anticorruption sur l'ensemble des personnes à risques identifiées	100 %	Proportion des employés en contrat à durée indéterminée (CDI), considérés comme les plus exposés au risque de corruption et de trafic d'influence, formés à l'anticorruption, dans l'année ou l'année suivante.

> Référentiel

Les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux ont été établis sur la base des obligations et des exigences de l'article L225-102-1 du Code de commerce et conformément à l'article précisées à l'article R225-104. Ils ont été intégrés au reporting de performance extra-financière volontaire, fondé sur le référentiel européen NFRD (Non-Financial Reporting Directive), qui encadrait précédemment

la publication des informations extra-financières, ainsi que sur le cadre de référence VSME (Voluntary Standard for Micro, Small and Medium Enterprises).

Le périmètre retenu est le groupe métropole. Il se décompose en 15 sociétés comprenant 73 établissements basés en France métropolitaine.

Sociétés	Informations sectorielles	Nombre d'établissements
HERIGE	Autres activités	1
INCOBOIS		3
EDYCEM	Activité Béton	1
EDYCEM BÉTON		27
BÉTON DES OLLONNES		2
BÉTON D'ILLE-ET-VILAINE (BIV)		2
LE BÉTON DU POHER		5
C.H. Béton		2
PPL (Préfa des Pays de Loire)		1
AUDOIN & FILS BÉTONS		3
ATLANTEM Industries		15
FINANCIÈRE BLAVET		1
TBM (Transport Bois Matériaux)	Activité Menuiserie	1
PORALU BOIS		2
PORALU MENUISERIES		7
TOTAL		73

Fait à Montaigu, le 2 avril 2026

Benoit HENNAUT, Président du Directoire